

COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

(procès-verbal approuvé par délibération n°2025-1 du comité de bassin du 27 juin 2025)

Le vendredi 6 décembre 2024 à 10 heures 10, à Lyon, le Comité de bassin Rhône-Méditerranée s'est réuni en séance plénière, sous la présidence de Monsieur SADDIER, président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée.

Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (109/135), le Comité de bassin Rhône-Méditerranée peut valablement délibérer.

M. SADDIER ouvre la séance en remerciant la préfète de région pour son accueil dans les bâtiments prestigieux de la préfecture, qui témoigne de son attachement aux travaux de l'Agence. Il salue la présence de M. DEVIMEUX, préfet de la Drôme venu, aux côtés de Mme la préfète, représenter les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la présentation des priorités de l'Etat en application de la loi 3DS : les précédentes présentations qui concernaient les départements des régions Occitanie et PACA, ont permis de riches échanges avec les membres du comité de bassin. Il salue le directeur de la DREAL, le directeur de l'Agence de l'eau, les membres présents et remercie tous ceux qui ont préparé cette réunion. Il salue aussi la nouvelle directrice régionale de l'OFB, Mme LE BOURG, dont il salue la nomination. Il accueille les nouveaux membres du Comité de bassin. Pour le collège des élus, il s'agit de Mme BROCARD, députée de la 5^{ème} circonscription du Rhône comme titulaire, et de Mme JONCOUR, députée de la 13^{ème} circonscription du Rhône comme suppléante. Au titre des représentants de l'industrie chimique, Mme LE HOUEROU remplace Mme ENRICI : il la remercie pour sa présence et l'invite à participer activement aux travaux.

Par ailleurs, il précise que la récente motion de censure du gouvernement n'a, à ce stade, pas d'incidence sur le budget de l'Agence. En effet, si celui-ci est tributaire de la loi de finances pour le plafond des recettes et les éventuels prélèvements sur trésorerie, la loi de finances 2024 avait fixé le plafond des redevances pour les années 2024 et 2025. En l'état actuel, les recettes 2025 de l'Agence demeurent donc garanties. De plus, le projet de loi de finances 2025 prévoyait des prélèvements de trésorerie sur les Agences de l'eau et 12 postes en moins dans les effectifs des Agences, qui ne s'appliquent donc pas pour l'instant compte tenu du vote de la censure. On peut néanmoins s'attendre à voir revenir ces dispositions dans une loi de finances à venir.

Concernant les points à l'ordre du jour, les 60 ans de la loi sur l'eau du 16 décembre 1964 sont l'occasion d'organiser un événement autour de l'eau en invitant les présidents des structures porteuses. Il s'agit de promouvoir les Agences de l'eau, mais aussi de favoriser la prise de conscience des parlementaires et préfets tout en évoquant le travail réalisé par l'Agence de l'eau. Il faut valoriser cette loi de 1964, déterminante : l'Assemblée nationale a alors fondé le principe pollueur-payeur sur l'eau et créé les bassins versants qui transcendent les limites administratives. Le travail de l'Agence se poursuit, avec un 12^{ème} programme d'intervention en hausse, dont le budget devrait être voté au CA du 19 décembre. Dans la suite de l'ordre du jour, il évoque le bilan à mi-parcours du programme de mesure du SDAGE pour remercier les membres du bureau et en particulier les deux vice-présidents, ainsi que toutes les commissions qui œuvrent efficacement et parfois discrètement au fonctionnement de l'Agence.

Mme BUCCIO remercie le président pour ces propos volontaires et positifs. Elle salue les directeurs et présidents, les membres du comité et le préfet de la Drôme.. Elle annonce que la présentation à venir se fera à trois voix avec elle-même, M. DENEUVY, directeur régional de la DREAL et M le préfet de la Drôme. Confirmant que l'actualité est à suivre pour le prochain budget, elle rappelle l'avis conforme donné au 12^{ème} programme, voté lors du précédent Comité de bassin auquel elle n'a pu participer, tenue d'assister au Sommet de l'Élevage avec le Premier ministre. Soutenu également par le Comité de bassin de Corse, ce programme prouve la robustesse de ce modèle de gestion de l'eau.

L'anniversaire des 60 ans est l'occasion de revenir sur ce modèle solide et efficace dont les principes essentiels sont : l'eau comme bien commun, une gestion à l'échelle des bassins versants, la solidarité entre les territoires, le principe du pollueur-payeur et une gouvernance décentralisée. Ce modèle doit être défendu, car il est un levier pour construire les réponses adaptées aux enjeux à venir. Sa réussite repose sur la mobilisation de tous les acteurs de l'eau, les échanges respectueux du Comité de bassin permettant d'assurer les équilibres et les compromis indispensables, mais aussi sur la complémentarité entre l'action de l'État, garant des règles et des objectifs communs, et celle de l'Agence de l'eau, qui mobilise les financements nécessaires pour transformer les ambitions en actions concrètes. Cette complémentarité est une force à préserver et promouvoir. Une exposition de photos affichées sur les grilles de la préfecture célèbre cet anniversaire. L'urgence climatique, visible dans les inondations récentes dans quatre départements de la région, fragilise particulièrement les territoires du bassin et rend la mission de l'Agence encore plus cruciale. Le bassin doit continuer à contribuer aux deux enjeux majeurs : l'atténuation du changement climatique, vu son rôle dans la production d'électricité décarbonée, et l'adaptation au changement climatique, avec la sobriété, le partage de la ressource et la transition des territoires spécifiques, notamment la montagne. La réussite dépend vraiment de la qualité de la coordination, de la pertinence des décisions, de la mobilisation de chacun et de l'écoute déjà à l'œuvre dans ce Comité de bassin.

M. SADDIER remercie Mme la préfète et ouvre le débat sur l'actualité et la situation budgétaire. Il donne la parole au commissaire du gouvernement pour l'évoquer.

Après avoir salué les membres présents, **M. GUILLAIN** évoque d'abord l'actualité nationale avec la parution au Journal officiel du jeudi 5 décembre 2024 du décret concernant les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), afin d'adapter et simplifier leur contenu. C'est une mesure du Plan eau, qui vise la mise en œuvre de SAGE pour tout le territoire. Il évoque ensuite le One Water Summit, qui s'est tenu en marge de la COP16, qui a mis en exergue cinq objectifs majeurs : l'amélioration et la diffusion des connaissances scientifiques ; le développement des technologies et solutions adaptées ; la mobilisation pour lutter contre les pollutions, notamment plastiques, car le traité plastique de Busan n'a pas abouti même s'il a permis de meilleurs échanges qu'escomptés ; la protection des populations les plus vulnérables ; l'annonce d'une nouvelle gouvernance mondiale pour l'eau. Le sujet de l'eau est aussi bien pris en compte comme une urgence au niveau internationale, avec la mise en place d'une plateforme d'échanges sur l'eau regroupant États, gouvernements locaux, ONG, grandes entreprises et financeurs à New York. Il évoque enfin l'ONU Water Summit 2026, que prépare en France une équipe autour de Barbara POMPILI, envoyée spéciale du président de la République.

I. ANNIVERSAIRE DES 60 ANS DE LA LOI SUR L'EAU DU 16 DÉCEMBRE 1964

Une présentation est projetée en séance.

Mme YANA présente deux actions menées par les Agences de l'eau et Comités de bassin pour les 60 ans de la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964. Tout d'abord, une exposition photographique anniversaire regroupe 19 clichés des sept bassins hydrographiques métropolitains (pour les bassins Rhône-Méditerranée et Corse : photos de la vallée de la Clarée, du lac d'Aiguebelette, photo sous-marine autour de l'île de Port-Cros,

ainsi qu'une photo de la vallée du Fango, en Corse). Itinérante, elle sera exposée sur tout le territoire et installée dans 12 gares pendant les vacances de février, en partenariat avec la SNCF. L'exposition vise à sensibiliser le grand public en présentant la beauté naturelle des milieux, leur diversité, les relations avec l'homme et avec la biodiversité.

D'autre part, un concours de haïkus, poèmes japonais en trois vers, est ouvert à tous à partir du 16 décembre sur le thème : « d'amour et d'eau fraîche ». Parrainé par Erik ORSENNA, il vise à mobiliser largement et à générer du trafic sur les réseaux sociaux en republiant les haïkus sur les sites des Agences, avant de produire un ouvrage mémoriel.

M. SADDIER remercie pour cette présentation et ces initiatives.

II. PRÉSENTATION DES PRIORITÉS DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Une présentation est projetée en séance.

Mme BUCCIO rappelle que la loi 3DS demande que chaque préfet présente devant le comité de bassin les enjeux et principaux projets et actions de l'État en matière d'eau sur son territoire. Après l'Occitanie et la Provence-Alpes-Côte-d'Azur en mai, c'est au tour de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le préfet de Bourgogne-Franche, nommé récemment, interviendra lors d'une prochaine séance du Comité de bassin.

La région est couverte par trois Agences de l'eau pour gérer chacun des trois bassins hydrographiques. Elle est marquée par des enjeux contrastés. On constate à la fois la présence de massifs montagneux (Alpes et Massif central), têtes de bassin ; la présence structurante du couloir rhodanien avec des zones urbanisées, industrielles et productrices d'énergie ; une forte activité agricole et des cours d'eau fortement aménagés. Le Sud de la région est touché par des périodes de sécheresse. Cette géographie entraîne des enjeux de conciliation avec les activités humaines. Des cartes indiquent que 52 % des eaux sont en bonne qualité écologique, principalement en montagne (Alpes, pré-Alpes, monts d'Ardèche) ; tandis qu'en plaine (Ain, Beaujolais, nord de l'Isère), la qualité de l'eau est dégradée par les pressions urbaines, industrielles et diffuses, ainsi que les modifications physiques des milieux aquatiques issus de travaux passés. Si 81 % des eaux souterraines sont en bon état, on note une contamination en produits phytosanitaires (Dombes, est lyonnais, nord de l'Isère et plaine de Valence). Dans le SDAGE, 21 bassins de la région (principalement dans le Sud) sont en déséquilibre quantitatif, du fait de débits faibles en été et de prélèvements importants. Partout, l'équilibre est fragile, appelant à la vigilance. Les actions des collectivités compétentes et acteurs locaux, soutenues financièrement par l'Agence, sont nécessaires, mais encore insuffisantes pour garantir la qualité et le bon état de la ressource. Tous les acteurs et les outils doivent être mobilisés autour de l'eau potable : financiers, fonciers, pratiques agricoles, réglementation.

Dès 2021, le précédent préfet de région avait lancé une politique « eau air sol énergie » structurant l'action de l'ensemble des services de l'État, l'énergie ayant été ajoutée depuis la crise énergétique. Cette stratégie décline régionalement les SDAGE et le Plan eau. Ces priorités figurent dans la feuille de route régionale de la planification écologique, élaborée collectivement avec tous les partenaires concernés : les usagers, les associations, les collectivités. Elle doit se décliner dans les CRTE (contrats pour la réussite de la transition écologique). L'eau est une ressource limitée et stratégique : les efforts de stratégie concernent tout le monde, en trouvant des solutions innovantes et adaptées aux territoires.

M. DENEUVY présente des actions structurantes autour de quatre thématiques. La première est la ressource en eau potable sur le plan quantitatif. Le système est résilient grâce au travail mené pour sécuriser l'alimentation, mais la sécheresse de 2022 et 2023 a mis certains territoires sous tension, avec des mesures exceptionnelles pour un équivalent de 35 000 habitants. Cela montre l'importance de continuer à travailler sur les infrastructures et la gestion des services. De plus, sur la qualité des eaux, des plans d'action existent pour

limiter la contamination aux nitrates et aux produits phytosanitaires des 72 captages prioritaires de la région. Ils engagent les acteurs, mais devront se concrétiser davantage, notamment grâce à des outils comme les zones sous contrainte environnementale et les paiements pour services environnementaux (PSE). La deuxième thématique est celle des pollutions émergentes, notamment industrielles : le fonctionnement et les rejets des entreprises sont très encadrés, les PFAS sont actuellement un sujet prégnant et bien traité. Mais se pose aussi la question des pollutions historiques, qui demandent plus de temps et de moyens. La troisième thématique concerne les collectivités : l'assainissement s'est amélioré, même s'il reste quelques points noirs et que la DERU2 se profile avec de nouvelles exigences. De plus, toutes les grandes collectivités se sont saisies des problématiques de restauration et des solutions fondées sur la nature, notamment grâce aux aides du Fonds Vert, avec des résultats intéressants, à massifier. Enfin, sur la thématique du partage de l'eau, la région compte 28 PTGE et 3 en cours d'approbation, soit 45 millions de mètres cubes économisés : 50 % en réduction de prélèvements, 50 % en substitution, qui n'est peut-être pas une solution durable. Quant au stockage, il a été développé depuis 2019 avec le plan « Cent retenues », qui rencontre un certain succès, mais aussi des difficultés pour les retenues « structurantes », notamment sur l'articulation de la maîtrise d'ouvrage, de l'ingénierie et des financements. L'industrie, depuis la crise de 2022, est mobilisée de manière partenariale, avec une feuille de route régionale et des plans de solidarité hydrique.

Mme BUCCIO insiste sur ce sujet : des efforts d'économies d'eau sont déjà demandés aux agriculteurs. Pour engager également l'industrie, elle a donc réuni les grandes organisations patronales, les CCI, les chambres des métiers, les différentes filières et le conseil régional, pour rédiger une lettre commune. Celle-ci invite les entreprises à étudier les économies d'eau possibles à la fois au quotidien en temps habituel et pour une période de crise. Cette initiative commune et pédagogique mobilise : 650 entreprises se sont engagées.

Pour continuer la présentation de la région, ses enjeux spécifiques sont le fleuve Rhône, puissant, mais dont la baisse des débits d'étiage est préoccupante : avec la fonte des glaciers, il faudra la réévaluer en 2050. La gestion transfrontalière avec la Suisse est engagée depuis des années pour réguler et équilibrer les modalités de gestion des eaux du Léman : ces négociations devraient aboutir à un accord-cadre et la création d'une Commission de coopération transfrontalière sur les eaux du Rhône, complétée par un accord opérationnel sur la régulation des eaux du Léman.

De plus, avec le changement climatique, les territoires de montagne, soit 70 % du territoire de la région, sont en transition économique et écologique. Une feuille de route régionale des préfets et services de l'État accompagne particulièrement la transition des stations de ski. En effet, le tourisme hivernal génère une forte pression sur les milieux naturels et la ressource en eau. Cette feuille de route prévoit la construction d'un Observatoire des territoires de station avec l'INRAE, pour étudier les questions liées à l'eau, la neige et la biodiversité, et dégager des typologies. Il s'agit de faire de la région un territoire pilote d'une transition raisonnée des territoires de montagne vers un tourisme sobre et durable, d'autant plus avec la perspective des Jeux olympiques en 2030.

Par ailleurs, le Rhône représente aussi une forte contribution à la production énergétique nationale, avec 17 barrages dont la gestion est facilitée par un concessionnaire unique (la CNR) et un service instructeur unique : la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. L'eau du fleuve est également utilisée pour refroidir des centrales nucléaires, d'où des problématiques de réchauffement des eaux : la thermie du fleuve doit être étudiée finement. De plus, la gouvernance à l'échelle du fleuve est un enjeu, tandis que celle des bassins versants est déjà bien structurée.

Enfin, la région se caractérise par une importante production hydroélectrique : 35 % de l'énergie hydroélectrique française est produite dans ses quatre départements alpins (Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme). Les installations concédées représentent 21 % des installations, pour 96 % de la puissance installée. La petite hydroélectricité, avec 79 % des installations pour 4 % de la puissance totale, mais aussi de nombreuses nouvelles

demandes d'installation, peut entraîner une forte pression sur le maintien du bon état des cours d'eau, à prendre en compte lors de l'étude des dossiers. Enfin, le complexe hydroélectrique de Montpezat est un exemple de l'enjeu de partage de l'eau entre deux bassins et entre usages : la concession arrivant à échéance en 2028, les acteurs des territoires remettent à plat les règles actuelles de soutien d'étiage dans une concertation inter-SAGE et avec le préfet de la Haute-Loire en référent.

M. DEVIMEUX, préfet de la Drôme, salue les participants et présente les enjeux de son département. Avec un climat méditerranéen au sud et continental au nord, la Drôme est particulièrement sensible au changement climatique. L'eau est un enjeu majeur pour ce département fortement irrigué (21 % de la SAU) et affecté par la pollution diffuse, avec 22 captages prioritaires. Fin 2023 et début 2024, des Assises de l'eau, organisées avec le conseil départemental et l'Agence de l'eau, ont mobilisé plus de 250 personnes pour deux séances plénières. Elles ont abouti à une synthèse partagée par l'ensemble des acteurs, toutes sensibilités confondues. Disponible sur les sites de la préfecture et du conseil départemental, cette synthèse a permis d'élaborer une feuille de route de l'État donnant un cadre clair aux acteurs, sur la base des instructions nationales du Plan eau et enrichissant le travail des PTGE. Elle s'appuie sur 5 axes et 33 actions :

- sobriété : révision des autorisations de prélèvement d'eau potable sur deux bassins prioritaires, dossier d'autorisation unique de prélèvement déposé par l'OUGC, soutien des initiatives comme un label départemental « ville sobre », élaboration d'un document sur les attentes de l'État dans les liens entre eau et urbanisme ;
- bonne gestion à la source : réexamen des projets de retenues collinaires administrativement bloqués, avec 3 projets relancés grâce à un protocole signé par tous les acteurs ;
- sécuriser l'alimentation en eau potable en quantité et en qualité : avec des ruptures d'alimentation régulières en été et 22 captages prioritaires, c'est un sujet majeur pour le département. Les zones soumises à des contraintes environnementales seront étendues, tandis que 2 PSE ont été mis en place avec 70 agriculteurs, mais il faut travailler à l'adhésion de tous les partenaires, notamment agricoles ;
- agir sur la gouvernance, la connaissance : l'implication des EPCI est déterminante, notamment dans l'animation des PTGE. L'appui technique et financier est également indispensable : 50 % de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) est orientée sur des projets liés à l'eau et un poste spécialisé a été créé à la DDT.
- mieux répondre aux événements exceptionnels liés au changement climatique : sécheresses, mais aussi crues auxquelles il faut mieux se préparer, avec une communication nécessaire pour faire connaître la notion de bassin versant.

Si la prise de conscience est réelle, un travail collectif et constructif reste nécessaire, dans le dialogue et le partenariat, pour mobiliser plus largement.

Mme BUCCIO remercie les préfets de département et les services de l'État pour leur engagement sur la politique de l'eau. Elle souligne la complémentarité de ce travail avec les actions des acteurs locaux, en coordination avec la politique du bassin et l'Agence de l'eau.

M. SADDIER ouvre le débat.

M. BOUCHER remercie pour cette présentation claire. Il précise que les ICPE font des économies d'eau depuis plus de vingt ans sous l'impulsion de la DREAL. Mais cela devient une préoccupation plus généralisée, à la fois pour la quantité et la qualité, avec la question des rejets. De plus, les exigences de l'État et des collectivités doivent être mises en cohérence pour qu'elles ne portent pas préjudice au secteur, à l'heure où l'on parle de réindustrialiser la France.

M. PULOU souligne l'importance de la concertation et évoque la vidange du barrage des Collanges, qui s'est déroulée de manière inacceptable : une lettre ouverte a été envoyée au préfet de l'Ardèche pour proposer une gouvernance partagée sur le bassin de l'Eyrieux, qui manque d'une instance de gouvernance partagée.

Concernant la petite hydroélectricité, FNE propose, dans sa contribution à la PPE3 (programmation pluriannuelle de l'énergie 3^{ème} édition), d'améliorer l'existant, les grandes concessions hydroélectriques, plutôt que de permettre la construction de nouvelles structures de petite hydraulique. En effet, celles-ci produisent peu, mais ont un fort impact sur l'environnement. Les études réalisées par RTE à l'horizon 2050 montrent qu'améliorer l'existant suffirait à atteindre les objectifs de la PPE3. Or, 485 mégawatts de petite hydraulique sont prévus, et l'implantation de ces nouvelles petites centrales en territoire de montagne semble contraire aux objectifs environnementaux du SDAGE en la matière.

Par ailleurs, la principale source d'optimisation et d'efficacité est la cohérence entre les politiques publiques. Sur les centrales, la commission Battistel étudie actuellement comment débloquent l'amélioration des concessions. De plus, M. DELMAS, représentant des CEN (Conservatoire d'espaces naturels), a déposé sur table une lettre d'associations et fédérations en lien avec la biodiversité, qui interroge la politique agricole commune de détermination des zones humides. D'autres incohérences sont visibles dans la politique d'eau potable avec les problématiques phytosanitaires.

M. BONNETAIN rappelle l'importance de la concertation, la structuration et la formation. La concertation est à l'œuvre dans l'élaboration du 12^{ème} programme et nécessaire pour prévenir les conflits d'usage. La structuration serait d'installer des CLE sur tous les territoires pour que les services de l'État, les élus et usagers socio-économiques et environnementaux travaillent ensemble. Enfin, la formation des élus est nécessaire sur le sujet complexe et néanmoins prioritaire de l'eau.

Mme COMET confirme l'importance de la formation des élus sur les enjeux GEMAPI en donnant l'exemple d'un exercice réalisé récemment avec la préfecture de la Savoie en Chautagne sur les risques de débordements du Rhône : le sujet ne mobilise pas. Par ailleurs, dans les dossiers de demande d'autorisation environnementale des dossiers ICPE, il manque des points sur cette nécessité ou obligation de sobriété : il faut les interroger voire les contraindre sur la sobriété. Enfin, se réjouissant des travaux de désimpermeabilisation, elle insiste sur l'intérêt et la nécessité du Fonds Vert, dont l'avenir est incertain. Si les collectivités peuvent se mobiliser financièrement sur ce sujet, elles n'ont aucun moyen de contraindre les privés.

M. BRÉLY demande que les avis exprimés soient pris en compte. En effet, les fédérations de pêche avaient donné un avis négatif pour l'ouverture des vannes du barrage de Collanges : elles n'ont pas été écoutées et la vidange a été une catastrophe écologique.

Mme VIGNON remercie pour les exposés clairs. Concernant l'industrie, l'objectif de réindustrialiser la France contribue à augmenter les prélèvements, entraînant des problèmes de rabattement des nappes et d'alimentation des milieux malgré les PTGE : il serait souhaitable de travailler à une meilleure répartition des forages. De plus, les plans de sobriété hydrique ne sont pas accessibles au public et mériteraient d'être mieux communiqués pour afficher les efforts réalisés par l'industrie. Enfin, les futurs Jeux olympiques dans les Alpes font craindre une hausse de la pression anthropique sur les milieux déjà fragiles, sans compter que certains travaux d'aménagement du territoire sont parfois lancés sur la base d'études douteuses fournies par des bureaux d'études au sujet des volumes d'eau accessibles.

M. SADDIER s'assure que la question des bureaux d'études concerne bien les retenues.

Mme VIGNON confirme qu'elle questionne le sérieux de certaines études hydrologiques sur les ressources en eau pour les développements de retenues artificielles pour la neige de culture.

Mme BUCCIO remercie pour ces questions et fournit des précisions. Concernant les industriels, les efforts datent en effet, mais se sont d'abord faits sous contrainte d'une réglementation ICPE par filière. Aujourd'hui, la démarche est positive, avec des perspectives, des échanges et un engagement partagé pour accompagner la réindustrialisation. Elle donne la parole à M. DENEUVY pour évoquer la question du barrage de Collanges.

M. DENEUVY explique qu'il s'agit d'un test autorisé par le préfet de l'Ardèche au titre de la police de l'eau : mais une vanne est restée coincée, entraînant une vidange totale.

Concernant les petites centrales hydroélectriques, **Mme BUCCIO** rappelle que les demandes de nouvelles installations sont nombreuses. Les dossiers sont attentivement et rigoureusement examinés par les services de l'État, mais les refus débouchent souvent sur des contentieux. Par ailleurs, la cohérence entre les politiques publiques est un objectif, même s'il faut adapter les thèmes et les façons de procéder aux spécificités de chaque territoire. De même, le triple objectif de concertation, structuration et formation est à l'ordre du jour : la région Auvergne-Rhône-Alpes est une des plus structurées, et le Plan eau prévoit des structures de gouvernance sur l'ensemble des territoires. Enfin, il existe un regard sobriété dans les dossiers ICPE : elle donne la parole à M. DENEUVY pour évoquer ce point.

M. DENEUVY confirme que l'accent a été mis longtemps sur la sécurité, notamment en termes de pollution de l'air et de l'eau, mais aujourd'hui, les questions de quantité d'eau sont examinées dans tous les dossiers ICPE.

Sur le Fonds Vert, **Mme BUCCIO** confirme qu'il a permis aux collectivités de nombreuses réalisations, par exemple la réhabilitation de terrains avec le fonds « friches ». Les préfets, tout comme les présidents de Comité de bassin, témoignent des avancées permises grâce à ces aides et souhaitent qu'elles se poursuivent. Concernant la répartition des forages, elle donne la parole à M. GUILLAIN.

M. GUILLAIN expose deux actualités : le 19 décembre, le CNE doit examiner la mise en œuvre de la loi sur les énergies renouvelables, et notamment la certification prévue pour évaluer la qualité des forages. De plus, la cartographie des forages est complexe, car ils sont régis par trois codes (environnement, santé et énergie) et qu'ils ont des usages multiples (géothermie, prélèvements), tandis que le suivi des volumes doit être amélioré. Le rôle des collectivités est complexe puisqu'elles réceptionnent les déclarations et ont un pouvoir de police restreint. Il est prévu de légiférer pour réharmoniser les codes, simplifier le système de déclarations et organiser un suivi unique des prélèvements de forage.

Mme VIGNON s'enquiert de la temporalité de ce suivi.

M. GUILLAIN explique qu'elle dépendra des usages. Le travail est en cours pour la certification, qui vient aussi répondre aux attentes concernant les risques de pollution des nappes avec de mauvais forages, et pour la refonte ambitieuse des textes régissant les forages. Le suivi des quantités est aussi une mesure du Plan eau, pour améliorer la connaissance.

Mme BUCCIO remercie pour ces informations complémentaires.

M. SADDIER signale qu'en réalité, peu de départements sont dépendants de la neige, contrairement aux idées reçues : par ordre d'importance, c'est la Savoie, où le ski représente 55 % du PIB, puis la Haute-Savoie, avec 17% du PIB. Le ski n'est donc pas la seule source de richesses, même si ces deux départements représentent 75 % du ski français. Même si les stations à basse altitude vont devoir fermer, les plus hautes ont encore des années d'activité devant elles avant l'échéance de 2100.

III. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2024

En l'absence de remarques, **M. SADDIER** soumet le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité par délibération n°2024-12 .

IV. ÉLECTIONS ET DÉSIGNATIONS

1/ ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. SADDIER indique qu'il s'agit de pourvoir au remplacement au conseil d'administration de Mme ENRICI. Mme LE HOUÉROU a proposé sa candidature.

Est élue au conseil d'administration, par délibération n°2024-13, à l'unanimité, au titre du collège des usagers économiques : Mme LE HOUÉROU, en remplacement de Mme ENRICI.

2/ DÉSIGNATION AU COMITÉ NATIONAL DE L'EAU

M. SADDIER présente la candidature de M. ALPY pour remplacer M. HOAREAU.

Est désigné au Comité national de l'eau, à l'unanimité, par délibération n°2024-14 : M. ALPY, en remplacement de M. HOAREAU.

3/ DÉSIGNATION À LA COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX NATURELS

M. SADDIER expose la candidature de M. CHAPPAZ, hydrobiologiste-géologue à l'université Aix-Marseille, en remplacement de M. OLIVARI.

Est désigné à la Commission relative aux milieux naturels, à l'unanimité, par délibération n°2024-15 : M. CHAPPAZ, en remplacement de M. OLIVARI.

V. BILAN À MI-PARCOURS DU PROGRAMME DE MESURE DU SDAGE 2022-2027

Une présentation est projetée en séance.

M. MARTINEZ, de la DREAL, rappelle les deux catégories d'objectifs de la directive-cadre sur l'eau : objectifs de résultats, notamment le bon état, et objectifs de moyens, *via* le programme de mesures. Le SDAGE propose donc des objectifs environnementaux pour toutes les masses d'eau du bassin avec un programme de mesures pour réduire les pressions. Celui-ci est coconstruit avec les acteurs du territoire, services de l'État, maîtres d'ouvrage et représentants intéressés par l'eau, puis décliné localement en actions concrètes, suivies et bancarisées par les services de l'État. Le programme de mesures compte actuellement 7 100 mesures, déclinées en plus de 9 500 actions opérationnelles sur les territoires et qui mobilisent l'ensemble des maîtres d'ouvrage. Il donne l'exemple de l'arc du Grand-Torrent à l'étang de Berre.

Document officiel, ce bilan à mi-parcours est un point d'étape de l'avancement des actions à l'échelle du bassin et par thématiques. C'est aussi l'occasion de valoriser la mobilisation des maîtres d'ouvrage et le travail des services : accompagnement des maîtres d'ouvrage, suivi de pilotage et rapportage de l'avancement. Ce bilan analyse aussi les difficultés et retards, puis propose des leviers et pistes d'amélioration.

Le bilan mobilise l'ensemble de la connaissance fournie par l'outil national OSMOSE 2 de l'avancement des actions. Concernant les efforts de réduction des pollutions d'origine agricole, il s'appuie sur des indicateurs relatifs aux changements de pratique. Enfin, des analyses financières caractérisent les montants et dépenses engagées, notamment les données d'aides de l'Agence de l'eau. Les graphiques reprennent la classification nationale de l'avancement des actions : « prévisionnelle », « initiée », « engagée », « terminée ».

Mme ASTIER-COHU, de l'Agence de l'eau, présente les principaux enseignements du bilan. L'avancement est encourageant, avec 29 % d'actions mises en œuvre en moins de deux années, sur tous types de maîtrise d'ouvrages et pour près de 1 milliard d'euros, dont 316 millions d'euros d'aides de l'Agence. De plus, un tiers d'actions sont au stade « initié » (études avant-travaux ou consolidation des plans de financement) : c'est prometteur. Enfin, 40 % des actions restent à travailler, avec la mobilisation et la vigilance de tous pour atteindre les objectifs environnementaux du SDAGE.

Le bilan thématique se partage entre d'une part les actions qui avancent bien (plus de 40%), sur les thématiques de gestion quantitative de la ressource en eau avec d'importantes économies d'eau, ainsi que sur la réduction des pollutions par les substances hors pesticides. D'autre part, sont moins avancées les actions relatives à la restauration des milieux (hydromorphologie, continuité, zones humides) : ce sont des mesures qui demandent du temps et de nombreuses actions avec des chantiers complexes, d'autant que les enjeux de restauration hydromorphologique concernent 75 % des masses d'eau du bassin.

Concernant le domaine agricole, sur 280 captages prioritaires pour l'alimentation en eau identifiés sur le bassin, plus de 220 disposent déjà d'un plan d'action en cours de mise en œuvre. Pour les autres, principalement les nouveaux captages identifiés dans le SDAGE 2022-2027, l'élaboration des plans d'action demande du temps, mais on constate une dynamique d'engagement sur la réduction des pesticides. Des efforts restent à fournir sur la réduction des fertilisants, qui concernent moins de captages, et la mise en place de haies.

M. MARTINEZ présente les freins identifiés : les capacités financières des maîtres d'ouvrage, la mobilisation de la maîtrise d'ouvrage, le manque de capacités techniques sur le terrain, l'identification de solutions coût-efficaces, la maîtrise foncière. De plus, il existe des délais nécessaires pour les procédures d'autorisation de travaux, qui permettent néanmoins une meilleure cohérence des actions par rapport à l'ensemble des enjeux, ainsi que pour la mise en place des outils de gouvernance et la concertation.

Les principaux leviers à mobiliser sont : le programme d'interventions de l'Agence de l'eau, le PBACC (plan de bassin d'adaptation au changement climatique) et ses 30 défis, le Plan eau, l'animation territoriale pour sensibiliser puis agir de manière cohérente et efficace, la montée en compétences des structures et des maîtres d'ouvrage, le renforcement de la gouvernance locale et de la concertation multi-acteurs, la systématisation des analyses coût-avantage, le partage des retours d'expérience notamment sur les solutions innovantes, la valorisation des notes et guides techniques du SDAGE pour orienter les choix techniques des maîtres d'ouvrage.

L'avis du Comité de bassin est sollicité sur ce bilan. Il sera rapporté auprès de la Commission européenne qui évalue l'ambition et l'efficacité des États membres pour l'atteinte des objectifs environnementaux de la directive-cadre sur l'eau.

M. SADDIER remercie pour cette présentation et souligne l'importance de ce bilan qui représentera les actions de la France à la Commission européenne.

M. FAURE, pour la CLCV, note le bilan positif assorti de freins et de leviers. Il regrette l'absence de mise en œuvre de plus de 40 % d'actions prévisionnelles, ainsi que la réduction des pollutions industrielles et collectifs par du traitement plutôt qu'à la source. Les leviers évoqués permettent-ils d'intervenir davantage à la source ?

M. SADDIER rappelle que le traitement à la source, législatif et réglementaire, est supposé être appliqué par les entreprises et les particuliers. En l'absence d'autres remarques, il soumet cet avis au vote.

Le bilan à mi-parcours du programme de mesure du SDAGE 2022-2027 est adopté à l'unanimité par délibération n°2024-16.

VI. INFORMATION SUR LES ACCORDS ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE SUR LE RHÔNE ET LE LÉMAN

Une présentation est projetée en séance.

M. SADDIER introduit le point en remerciant l'État qui s'investit dans ces négociations avec la Suisse au sujet des eaux du lac Léman, débutées depuis près de vingt ans. Il rappelle le débit annuel du Rhône, 3 milliards de mètres cubes, et le volume du lac Léman, 87 milliards de mètres cubes. La France en possède 40 %, soit dix ans de débit du Rhône d'eau douce française. En tant que président du département de la Haute-Savoie, il conditionne toutes les discussions avec Genève à ce sujet crucial de l'eau.

M. CHANTEPY complète les chiffres du Léman : 580 km² de surface, 87 à 89 km³ d'eau selon son niveau, 310 mètres de profondeur. Quant au Rhône, il coule en Suisse dans le canton du Valais jusqu'au Léman. En sortie du Léman, le débit maximum est de 350 à 550 m³/seconde, selon le niveau et le débit de l'Arve qui forme parfois un barrage hydraulique. Historiquement, la gestion du lac consiste à baisser son niveau au printemps pour qu'il se remplisse avec la fonte des neiges. À Beaucaire où le fleuve rejoint la mer, à l'étiage, 40 % du débit du Rhône provient de la sortie du Léman. En période d'étiage, une baisse trop importante du débit en sortie du Léman pourrait entraîner une remontée du coin salé. C'est un enjeu important pour l'agriculture et l'alimentation en eau potable. Le débit du Rhône est aussi important pour le refroidissement des centrales nucléaires.

Il n'existe aucun accord global sur le Rhône ou la gestion quantitative du Léman entre la France et la Suisse, pourtant signataires de l'accord d'Helsinki, qui demande de se coordonner sur les fleuves transfrontières. La régulation des niveaux du Léman est gérée par un accord de 1984 signé entre les cantons de Genève, de Vaud et du Valais. La France a un droit d'eau *via* les mesures d'Émosson, qui lui permet d'obtenir un peu de débit sur demande. Les négociations, demandées par la France depuis 2012 et ouvertes en 2015, ont été menées côté français par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, assisté techniquement par la DREAL, le SGAR et l'Agence de l'eau. Deux accords ont été finalisés. D'une part, un accord-cadre politique qui crée une Commission de coopération transfrontalière pour les eaux du Rhône, avec 15 membres de chaque partie qui traiteront les thématiques touchant au Rhône. D'autre part, un accord opérationnel sur la régulation du niveau du Léman, qui prévoit que le canton de Genève continue à gérer le barrage de sortie, mais la France devient partie prenante de cette gestion si le niveau du Léman et/ou le débit du Rhône en sortie du Léman s'écarte de valeurs fixées dans l'accord. Une commission de suivi stratégique de gestion du Léman proposera une réévaluation des valeurs-guides suivant l'évolution de l'hydrologie. Enfin, le débit réservé du barrage de Seujet, est actuellement de 80 m³/seconde, ne sera plus modifiable unilatéralement par la Suisse : la France pourra en discuter, dans la commission ou au plan politique. Ces deux accords ont été avalisés par la confédération helvétique et les cantons suisses et validés pour la France lors d'une réunion interministérielle, mais tout cela reste encore en attente de signature.

M. COSSIAUX, pour le fluvial, rappelle les impacts du débit sur la navigation en témoignant d'un niveau insuffisant qui a occasionné des dégâts sur un bateau.

M. SADDIER rappelle que dans le système précédent, les Suisses géraient entièrement le barrage et étaient susceptibles d'être injoignables lors de congés, comme en 2012.

Mme BUCCIO explique que ce problème ne se présentera plus avec le nouvel accord.

M. SADDIER rappelle l'historique : en 1984, la France a perdu la main sur la gestion de l'eau du Léman en refusant de participer financièrement à la construction de la vanne du barrage du Seujet. Le canton de Genève s'est donc allié avec les cantons de Vaud et du Valais, sous le parrainage de la Confédération helvétique, pour la financer, et la gère depuis. Souhaitant que l'accord aboutisse, il remercie les services de l'État pour leur engagement.

VII. POINT SUR L'ACTION INTERNATIONALE DE L'AGENCE DE L'EAU

M. SADDIER donne la parole à M. SCHNEIDER en rappelant que la loi Oudin-Santini permet aux collectivités territoriales de consacrer 1 % de leur budget à la coopération internationale.

M. SCHNEIDER présente l'action internationale de l'Agence, à laquelle participent les membres du Comité de bassin. En 2024, le Forum mondial de l'eau a eu lieu à Bali : l'Agence de l'eau n'a pas participé, mais a contribué à sa préparation lors du 6^e Forum de l'eau, à Tunis en février, où M. ALPY et M. POLITI représentaient les deux Comités de bassin Rhône-Méditerranée et Corse. Ils ont également participé à l'assemblée générale du Réseau international des organismes de bassin (RIOB) à Bordeaux en octobre, avec M. BONNETAIN et M. MOURLON. C'était l'occasion de renforcer les liens institutionnels avec Madagascar et le Maroc, et de rencontrer le directeur général de l'Autorité nationale de l'eau et de l'assainissement de Madagascar.

Quant aux aides internationales, pour laquelle l'Agence peut effectivement mobiliser jusqu'à 1 % de ses recettes (loi Oudin-Santini), elles ont été orientées à l'origine vers le Sahel et la nécessité de se déployer vers d'autres territoires compte tenu du contexte international. En 2024, elles concernent 58 projets dans 23 pays, pour plus de 5 millions d'euros, avec un effet levier d'investissement de 13 millions d'euros. C'est aussi l'année du bilan des aides sur la totalité du 11^{ème} programme : elles ont concerné 45 pays, pour 28 millions d'euros, avec un effet levier des investissements correspondant à 79 millions d'euros, en faveur d'actions de l'objectif développement durable n°6 (accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement pour les populations d'ici 2030).

Enfin, trois missions ont été réalisées en 2024 : une évaluation d'un programme d'assainissement à Gabès (Tunisie), un suivi de projets à Madagascar, en coopération avec la métropole de Lyon ; une évaluation également en Mauritanie, en partenariat avec la métropole de Montpellier-Méditerranée.

M. SADDIER remercie de nouveau la préfète pour son accueil à la préfecture et pour sa présentation, ainsi que chacun des invités et membres du Comité pour sa présence et son travail. Il annonce les deux grands chantiers de 2025 : la mise en route effective du 12^{ème} programme et notamment la mobilisation des bassins pour la contractualisation afin d'utiliser la trésorerie, puis, en décembre 2025, le vote des grandes orientations du futur SDAGE. En conclusion, il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et présente déjà ses vœux pour 2025.

La séance est levée à 12 heures 28.

SÉANCE DU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE DU 6 DECEMBRE 2024

LISTE DE PRÉSENCE

109/165 (64 présents et 45 pouvoirs)

Collège ÉLUS (66 représentants)
35 voix (15 présents et 20 mandats)

Membres présents du collège des élus :

- M. ALPY Philippe, conseiller départemental du Doubs
- Mme BARBIER Marie-Claire, Maire de Chindrieux
- Mme BONILLA Claudine, adjointe au maire de Chambéry
- M. BONNETAIN Pascal, adjoint au maire de Labastide-de-Virac
- Mme COMET Claude, maire de Parves-et-Nattages
- Mme CRESSENS Annick, conseillère départementale de Savoie
- Mme GROSPERRIN Anne, Vice-présidente du Grand Lyon Métropole
- M. LIME Christophe, conseiller communautaire du Grand Besançon
- Mme LOTTE Catherine, Maire de Brussieu
- Mme MAGNAN Marion, vice-présidente du conseil départemental des Alpes-de-Hte-Provence
- Mme MOUTON Marie-Pierre, présidente du conseil départemental de la Drôme
- Mme PHILIP Patricia, maire de Fontaine de Vaucluse
- M. SADDIER Martial, président du conseil départemental de Haute-Savoie, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée
- M. SICARD Alain, président de SR3A
- Mme TRAMONTIN Céline, présidente du SYMCRAU

Membres du collège des élus absents ayant donné pouvoir :

- Mme PICARD Patricia, conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à M. Philippe ALY
- M. DAVID Pascal, EPTB Saône-Doubs, a donné pouvoir à M. Philippe ALY
- M. VIAUD Jérôme, président de la CLE du SAGE de la Siagne, a donné pouvoir à Mme Marie-Claire BARBIER
- M. GRAS Frédéric, représentant l'EPTB Gardons, a donné pouvoir à Mme Marie-Claire BARBIER
- Mme OLMOS Anne-Sophie, vice-présidente Grenoble Alpes Métropole, a donné pouvoir à Mme Claudine BONILLA
- M. WOYNAROSKI Stéphane, conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté, a donné pouvoir à Mme Claudine BONILLA
- M. REVOL René, vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole, a donné pouvoir à M. Pascal BONNETAIN
- Mme NOGUIER Bérengère, vice-présidente du conseil départemental du Gard, a donné pouvoir à M. Pascal BONNETAIN
- M. MAZZOLI Jean, adjoint au maire d'Annot, a donné pouvoir à Mme Claude COMET
- M. ARNAUD Jean-Michel, conseiller municipal de Tallard, a donné pouvoir à Mme Claude COMET
- M. REVIL Christophe, vice-président du conseil départemental de l'Isère, a donné pouvoir à Mme Annick CRESSENS
- M. HOAREAU Antoine, adjoint au maire de Dijon, a donné pouvoir à Mme Annick CRESSENS
- Mme JUSTE Christine, adjointe au maire de Dijon, a donné pouvoir à Mme Anne GROSPERRIN
- M. MONDOLONI Jean-Claude, adjoint au maire de Vitrolles, a donné pouvoir à Mme Anne GROSPERRIN
- M. REAULT Didier, conseiller communautaire de Marseille Aix-Métropole, a donné pouvoir à Mme Marion MAGNAN
- M. SAUVAGE Jean-Michel, conseiller municipal de Cannes, a donné pouvoir à Mme Marion MAGNAN
- M. AMRANE Olivier, président du conseil départemental de l'Ardèche, a donné pouvoir à M. Martial SADDIER
- Mme CHAUDOIR Gwendoline, vice-présidente de l'EPTB Orb-Libron, a donné pouvoir à M. Martial SADDIER
- Mme DUVERNOIS Magali, Maire d'Exincourt, a donné pouvoir à M. Christophe LIME
- M. PAUL Hervé, vice-président de la Métropole Nice-Côte d'Azur, a donné pouvoir à M. Christophe LIME

Collège USAGERS NON-ÉCONOMIQUES (33 représentants)
22 voix (14 présents et 8 mandats)

Membres présents du collège des usagers non-économiques :

- Mme BASCOUL Simone, membre de CLCV Occitanie
- Mme BERNARDIN-PASQUET Annick, membre de FNE Bourgogne
- M. BRELY Christian, président de la FDPPMA de la Drôme
- M. CAILLEBOTTE Philippe, membre du comité régional Auvergne-Rhône-Alpes canoë kayak
- M. COSSIAUX Bruno, association Promofluvia, artisan batelier (personnalité qualité du CB)
- M. DELMAS Michel, président du conservatoire d'espaces naturels de Savoie
- M. FAURE Jean-Louis, membre de CLCV Rhône-Alpes
- M. GUILLAUD Gérard, président de la FDPPMA de Savoie
- M. GUIRAUD Jacques, membre d'UFC Que Choisir de la région PACA
- M. PATIN Bernard, membre de FNE PACA
- M. PULOU Jacques, membre de FNE Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme ROUSTANT Martine, secrétaire de la FDPPMA de la Drôme
- Mme SAVELLI Christelle, membre de la Fédération régionale des chasseurs de PACA
- Mme VIGNON Cathy, membre de FNE Occitanie-Méditerranée

Membres du collège des usagers non-économiques absents ayant donné pouvoir :

- Mme LORENZI Frédérique, membre de FNE PACA, a donné pouvoir à M. Michel DELMAS
- Mme COLARD Françoise, représentante d'UFC Que choisir PACA, a donné pouvoir à M. Jacques GUIRAUD
- M. BLAIN Pascal, membre de FNE Bourgogne-Franche-Comté, a donné pouvoir à M. Jacques PULOU
- Mme GALLIN-MARTEL Claude, représentante de la FDPPMA Ardèche, a donné pouvoir à Mme ROUSTANT Martine
- M. ROUSTAN Claude, président de la FDPPMA des Alpes de Haute-Provence, a donné pouvoir à M. Gérard GUILLAUD
- M. ROSSI Luc, président de la FDPPMA des Bouches du Rhône, a donné pouvoir à M. Christian BRELY
- Mme LALET Julie, juriste à la FDPPMA de Haute-Savoie, a donné pouvoir à M. Christian BRELY
- M. COURSAT Jean-Pierre, Administrateur de la fédération des chasseurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à Mme Christelle SAVELLI

Collège USAGERS ÉCONOMIQUES (33 représentants)
28 voix (21 présents et 7 mandats)

Membres présents du collège des usagers économiques :

- M. BAYARD Marc, président de l'association Environnement industrie
- M. BEAL Mickaël, président du syndicat des pisciculteurs du Sud-Est
- Mme BONET Fabienne, présidente de la chambre départementale d'agriculture des Pyrénées-Orientales
- M. BOUCHER Benoît, représentant l'APIRM, responsable environnement Gambro Industries
- Mme DAUDIN Marine, Représentant d'Holding textile Hermès
- M. DE BALATHIER Jean, directeur de la coopérative agricole Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme DE MAULÉON DE BRUYÈRE Nerte, vice-présidente des Caves Richemer
- M. DESBRUS Ludovic, agriculteur biologique
- M. DESTAINVILLE Dominique, ingénieur conseil indépendant
- Mme DUPEUBLE Caroline, directrice régionale de Suez eau France
- M. D'YVOIRE Henry, vice-président du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme GUISEPPIN Véronique, chargée de prévention à la chambre syndicale de métallurgie de Haute-Savoie
- Mme HECTOR Marie-Pascale, responsable environnement chez Arkema – Centre de production de St Alban
- M. HERISSON Pierre, comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes
- M. LAVRUT François, président de la chambre départementale d'agriculture du Jura
- Mme LE HOUEROU Stéphanie, experte en développement durable à Bayer SAS
- Mme MARCO Stéphanie, directrice EDF-unité hydro Méditerranée
- M. MOREAU Benoit, directeur développement, Société Canal de Provence
- M. PAYAN Jacques, membre de l'union française des industries pétrolières, délégué régional UFIP PACA
- M. ROYANNEZ Jean-Pierre, président de la chambre départementale d'agriculture de la Drôme
- Mme THELY Carole, directrice de projet, société BRL

Membres du collège des usagers économiques absents ayant donné pouvoir :

- Mme CUBADDA Béatrice, directrice générale de la société Récupération Traitement Déchets Hydrocarbures (RTDH), a donné pouvoir à M. Marc BAYARD
- M. CHARRIE-THOLLOT Jean-Jacques, président de l'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à M. Marc BAYARD
- M. DIVET Eric, directeur CNR, a donné pouvoir à M. Benoit BOUCHER
- M. BENARD Didier, directeur régional Centre-Est, Véolia Eau, a donné pouvoir à M. Benoit BOUCHER
- M. JEAMBAR Patrick, administrateur d'Ahlstrom specialties, a donné pouvoir à Mme Stéphanie MARCO
- M. LIBERTI Manuel, représentant le CRPMEM Occitanie, a donné pouvoir à Mme Stéphanie MARCO
- Mme ROUSSIN Sandrine, vice-présidente de la chambre départementale d'agriculture de la Drôme, a donné pouvoir à M. ROYANNEZ

Collège ÉTAT (33 représentants)
24 voix (14 présents et 10 mandats)

Représentants présents du collège de l'État :

- La préfète Auvergne-Rhône-Alpes, Mme Fabienne BUCCIO, *Préfète coordonnatrice de Bassin*
- Le directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Monsieur Jean-Philippe DENEUVY
- L'adjoint au délégué de bassin, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Didier PITRAT
- Le Commissaire à l'aménagement des Alpes, M. Philippe MATHERON
- Le directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Thierry PONCET
- La SGAR Auvergne-Rhône-Alpes est représentée par Mme Alice NÉRON
- Le directeur de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Alexandre FREU
- Le directeur de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Olivier VEYRET
- Le directeur général du BRGM a donné pouvoir à la DIRM Méditerranée est représenté par Stéphane BUSCHAERT
- Le directeur général de VNF est représenté par Mme Frédérique BOURGEOIS
- La directrice de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, est représenté par Mme Christel LAMAT
- Le directeur du Grand Port Maritime, est représenté par Mme Amande LUCIANI
- Le directeur de l'OFB est représenté par Mme Valérie LE BOURG
- Le directeur de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) est représenté par M. Erik BULCKAERT

Représentants du collège de l'État absents ayant donné pouvoir :

- Le préfet de la région Occitanie a donné pouvoir à la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Le Commissaire à l'Aménagement des Alpes donné pouvoir au SGAR Auvergne-Rhône-Alpes
- Le directeur de la DREAL Grand-Est a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Le directeur de la DREAL Occitanie a donné pouvoir à l'adjoint au délégué de bassin de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Le directeur de la DREAL PACA a donné pouvoir à l'adjoint au délégué de bassin de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Le directeur de la DRAAF Occitanie a donné pouvoir à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
- Le directeur de la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes a donné pouvoir à l'OFB
- Le directeur général de l'IFREMER a donné pouvoir à l'OFB
- Le directeur de l'INRAE a donné pouvoir au BRGM
- Le Conservatoire de l'espace littoral des rivages lacustres, a donné pouvoir à VNF

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SEANCE

M. Nicolas MOURLON, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

M. Pierre-Edouard GUILLAIN, commissaire du Gouvernement

Mme Marielle MONTGINOUL, présidente du conseil scientifique du comité de bassin Rhône Méditerranée